



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 03 MARS 2025 A 18H30
EN MAIRIE

Le trois mars 2025 à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.

AMY Renée, FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Valérie, BURAVAND Jean-Paul, Adjointes au Maire.

AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, BURAVAND Valérie, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, SOLINAS Alexandra, PAONE Nathalie, MAFFEI Pascal, BURAVAND Julien, TEISSEDRE Christine, Conseillers Municipaux,

Absents excusés : DEFIANAS Anne Laure (pouvoir donné à BURAVAND Jean Paul)

Absents : FABRE Patrice, Laetitia BRISENO

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur FROISSART Jany est nommé à la majorité de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

I - Adoption du procès-verbal de la séance du 20 janvier 2025 :

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

II - Compte-rendu des décisions municipales prises par le maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N°09/2025 : DFCI - Acquisition d'un véhicule type « baroudeur »

N°10/2025 : Transport sortie scolaire – Zoo Barben

N°11/2025 : Pose compteurs eau potable – Rénovation ensemble St Christophe 5 Rue St Christophe – ACCM EAU

N°12/2025 : Pose compteurs eau potable – Rénovation ensemble Espelido - Rue de l'Enclos – ACCM EAU

N°13/2025 : Mission de conseil et d'assistance permanent en assurance

N°14/2025 : Règlement des dommages à Boulbon Animation Culture

N°15/2025 : Réparation Véhicule Communal IVECO FZ389XE

N°16/2025 : Aménagement du point Poste dans la Mairie – Travaux électriques – Sarl Manitech

N°17/2025 : Aménagement du point Poste dans la Mairie – Travaux de menuiserie – Moine

N°18/2025 : Aménagement du point Poste dans la Mairie – Caméras de surveillance – Ineo Infracom

N°19/2025 : Aménagement du point Poste dans la Mairie – Travaux cloisonnage – Sas Puddu

III - Attribution du lot 8 revêtements durs, sols et murs - Rénovation et extension du site - dit ensemble Saint Christophe :

Rapporteur : M. le Maire

Par avis d'appel public à la concurrence publié le 05/12/2024 sur la plateforme www.marches-publics.info, et fixant au 07/01/2025 à 12h la date limite de réception des offres, la Commune a engagé une consultation en procédure adaptée pour le marché « Rénovation et extension du site - dit ensemble Saint Christophe nouvelle consultation du lot 8 revêtements durs, sols et murs. »

Après ouverture des plis en date du 07/01/2025, négociation et analyse des offres correspondant aux critères demandés, réalisées par le Maître d'œuvre, M. Eric MARESTEIN, représentant l'Agence d'architecture MARESTEIN-GOURRAUD, et le Bureau d'Etude MBI, représenté par M. Midez, et après avis de la commission MAPA réunie le 13 février 2025, proposant de désigner attributaire :

La société BRISENO FRERES
Zac du Colombier - 133 Rue des Micocouliers
13150 BOULBON
Pour l'offre d'un montant de 110 863.60 € HT 133 036.32 € TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir ouï l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré
A l'unanimité

DESIGNE comme attributaire l'entreprise BRISENO FRERES, Zac du Colombier, 133 Rue des Micocouliers - 13150 BOULBON

APPROUVE le marché à procédure adaptée entre la Commune et l'entreprise désignée ci-dessus pour un montant de 110 863.60 € HT 133 036.32 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'officialisation de ce marché et à notifier l'ordre de service aux entreprises pour le commencement des travaux.

IV - Attribution du lot 9 revêtements durs, sols et murs - Rénovation et extension du site - dit l'Espelido - anciennes écoles :

Rapporteur : M. le Maire

Par avis d'appel public à la concurrence publié le 05/12/2024 sur la plateforme www.marches-publics.info, et fixant au 07/01/2025 à 12h la date limite de réception des offres, la Commune a engagé une consultation en procédure adaptée pour le marché « Rénovation et extension du site - dit l'Espelido - anciennes écoles nouvelle consultation du lot 9 - revêtements durs, sols et murs. »

Après ouverture des plis en date du 07/01/2025, négociation et analyse des offres correspondant aux critères demandés, réalisées par le Maître d'œuvre, M. Eric MARESTEIN, représentant l'Agence d'architecture MARESTEIN-GOURRAUD, et le Bureau d'Etude MBI, représenté par M. Midez, et après avis de la commission MAPA réunie le 13 février 2025, proposant de désigner attributaire :

La société BRISENO FRERES
Zac du Colombier - 133 Rue des Micocouliers
13150 BOULBON
Pour l'offre d'un montant de 90 217.25 € HT 108 260.70 € TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir ouï l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré
A l'unanimité

DESIGNE comme attributaire l'entreprise BRISENO FRERES, Zac du Colombier, 133 Rue des Micocouliers - 13150 BOULBON,

APPROUVE le marché à procédure adaptée entre la Commune et l'entreprise désignée ci-dessus, pour un montant de 90 217.25 € HT 108 260.70 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'officialisation de ce marché et à notifier l'ordre de service aux entreprises pour le commencement des travaux.

V – Avenant 1 – Lot 3 Démolition, Gros œuvre, rénovation et façades – Marché de travaux pour la rénovation et l'extension du site « Espelido » :

Rapporteur : M. Jany FROISSART

M. FROISSART rappelle que par délibération n° 107/2024 du 19 septembre 2024, le Conseil municipal a décidé d'attribuer le lot 3 DEMOLITIONS – GROS ŒUVRE – RENOVATION & FACADES à l'entreprise ROURA pour un montant de travaux de 521 515.46 € HT, 625 818.55 € TTC.

Il expose qu'il convient de prendre un avenant suite à la demande du maître d'œuvre. Le détail des modifications est annexé à la présente.

Le montant de l'avenant s'élève à - 8 170.41 € HT, - 9 804.49 € TTC

Le nouveau montant du marché global s'élèvera à 513 345.05 € HT, 616 014.06 € TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir ouï l'exposé de M. FROISSART et en avoir délibéré
A l'unanimité

APPROUVE la signature de l'avenant 1 – Lot 3 Démolition, Gros œuvre, rénovation et façades – Marché de travaux pour la rénovation et l'extension du site « Espelido » avec l'entreprise ROURA pour un montant de - 8 170.41 HT, soit - 9 804.49 € TTC correspondant aux travaux décrits ci-dessus.

FIXE le nouveau montant global du marché à
513 345.05 € HT soit 616 014.06 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer cet avenant et tous documents s'y rapportant.

VI - Avenant 1 – Lot 3 Démolition, Gros œuvre, rénovation et façades – Marché de travaux pour la rénovation et l'extension du site « Saint Christophe » :

Rapporteur : M. Jany FROISSART

M. FROISSART rappelle que par délibération n° 108/2024 du 19 septembre 2024, le Conseil municipal a décidé d'attribuer le lot 3 DEMOLITIONS – GROS ŒUVRE – RENOVATION & FACADES à l'entreprise ROURA pour un montant de travaux de 385 438,75 € HT, 462 526,50 € TTC.

Il expose qu'il convient de prendre un avenant suite à la demande du maître d'œuvre. Le détail des modifications est annexé à la présente.

Le montant de l'avenant s'élève à -723,00 € HT

Le nouveau montant du marché global s'élèvera à 384 715.75 € HT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir ouï l'exposé de M. FROISSART et en avoir délibéré
A l'unanimité

APPROUVE la signature de l'avenant 1 – lot 3 DEMOLITIONS – GROS ŒUVRE – RENOVATION & FACADES à l'entreprise ROURA, pour un montant de -723,00 € HT, soit -867.60 € TTC correspondant aux travaux décrits ci-dessus.

FIXE le nouveau montant global du marché à
384 715.75 € HT soit 461 658.90 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer cet avenant et tous documents s'y rapportant.

VII - Avenant 1 – Lot 3 Menuiseries intérieures et extérieures – Marché de travaux pour la rénovation et l'extension des arènes :

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle que par délibération n° 136/2023 du 18/12/2023, le Conseil municipal a décidé d'attribuer le lot 3 Menuiseries intérieures et extérieures à l'entreprise SAS MOINE Menuiserie pour un montant de travaux de 33 142 € HT, 39 770,40 € TTC.

Il expose qu'il convient de prendre un avenant suite à la demande du maître d'œuvre en raison de la non-réalisation de travaux correspondant à deux guichets. Le détail des modifications est annexé à la présente.

Le montant de l'avenant s'élève à - 2 800 € HT, - 3 360 € TTC

Le nouveau montant du marché global s'élèvera à 30 342 € HT, 36 410,40 € TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir ouï l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré
A l'unanimité

APPROUVE la signature de l'avenant 1 – Lot 3 Menuiseries intérieures et extérieures – Marché de travaux pour la rénovation et l'extension des arènes avec l'entreprise SAS MOINE Menuiserie pour un montant de - 2 800 HT, soit - 3 360 € TTC correspondant aux travaux décrits ci-dessus.

FIXE le nouveau montant global du marché à
30 342 € HT soit 36 410,40 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer cet avenant et tous documents s'y rapportant.

VIII - Travaux RTI phase 2 sur les terrains incendiés le 14.07.2022 – Avance au SIER pour la mise en œuvre du PIDAF du Massif de la Montagnette :

Rapporteur : M. Jean-Paul BURAVAND

Monsieur BURAVAND explique ce qu'est la RTI (réhabilitation des terrains incendiés), et l'articulation existante avec le PIDAF.

Il expose ensuite au conseil municipal que dans le cadre des travaux d'urgence en cours de réalisation, sur les terrains touchés par l'incendie de la Montagnette du 14 juillet 2022, il conviendrait de faire l'avance d'une partie du coût de ces travaux (phase 2), au Syndicat Intercommunal d'Etude et de Réalisation (SIER), chargé de la mise en œuvre du Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Foncier (PIDAF).

Considérant qu'un diagnostic sur la deuxième phase de travaux, qui seront réalisés en 2025, a été réalisé ;

Considérant que le plan de financement prévisionnel de ces travaux s'établit ainsi :

	Montant estimatif HT	Montant estimatif TTC	Montant subvention	Autofinancement estimé
Travaux	29574,13 €	35488,96 €	23659,30 €	11829,66 €
MOE	2957,41 €	3548,89 €	2365,93 €	1182,96 €
TOTAL	32531,54 €	39037,85 €	26025,23 €	13012,62 €

Considérant que la SIER de la Montagnette ne dispose pas de fonds propre pour assurer le paiement des factures avant l'encaissement des subventions et du FCTVA ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir ouï l'exposé de M. BURAVAND et en avoir délibéré
A l'unanimité

ACCORDE au syndicat une avance de trésorerie d'un montant de 23 659,30 €, correspondant au montant des travaux TTC déduction faite de la part d'autofinancement ;
CONTRIBUE à hauteur de 11 829,66 € aux dépenses de restauration du massif ;
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

IX - Convention de mise à disposition à titre gratuit des Arènes Municipales au Syndicat Mixte du Conservatoire de Musique du Pays d'Arles :

Rapporteur : Mme Valérie BURAVAND

Mme BURAVAND expose au conseil municipal que dans le cadre de son festival « Bientôt l'été » le Conservatoire de Musique du Pays d'Arles souhaite organiser des concerts sur le territoire de la Commune de Boulbon, les 6 et 7 Juin 2025.

Durant ces deux jours se tiendront différents concerts (musique et chorale), qui devraient accueillir environ 750 personnes chaque jour, et auxquels les enfants des écoles de Boulbon seront associés, puisqu'ils participeront à certains spectacles.

Après avoir envisagé différents lieux susceptibles d'accueillir une telle manifestation, les Arènes Municipales se sont révélées être le site le plus adapté.

Il convient donc d'établir une convention avec cette association pour la mise à disposition des arènes municipales.

La présente convention a pour objet :

- De déterminer les conditions dans lesquelles le Conservatoire de musique du Pays d'Arles est autorisé par la Commune à exploiter le site des arènes municipales pour y organiser lesdits concerts, dont il reste l'unique organisateur et le seul responsable ;

- De consentir cette mise à disposition à titre gratuit, eu égard au fait que tous les concerts prévus dans le site des arènes durant ces deux jours sont entièrement gratuits pour le public, et que le Conservatoire de Musique du Pays d'Arles par son activité et les manifestations qu'il organise, participe à la satisfaction d'un intérêt général culturel.

- De fixer les conditions d'utilisation et d'entretien du site, notamment en matière de sécurité ;

- De régler le régime des responsabilités, en cas de sinistre éventuel ;

- De fixer les conditions de remise en état des lieux.

Monsieur MAFFEI regrette que cette manifestation ait lieu le même jour que le concours de pétanque organisé par l'association des commerçants.

Mme BURAVAND explique qu'il n'y avait pas de possibilité de changer la date, celle-ci étant imposée par le Conservatoire de Musique du Pays d'Arles

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir ouï l'exposé de Mme BURAVAND
Après avoir pris connaissance de la convention,
Après en avoir délibéré,

Considérant que la tenue d'une telle manifestation constitue un évènement participant à l'animation et à la vie culturelle du village,

Considérant également que le syndicat mixte du Conservatoire de Musique du Pays d'Arles par son activité participe à la satisfaction d'un intérêt général culturel,

AUTORISE la mise à disposition à titre gratuit des arènes municipales au syndicat mixte du Conservatoire de Musique du Pays d'Arles du jeudi 05 juin 2025 au dimanche 08 juin inclus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention jointe en annexe pour la mise à disposition des arènes municipales syndicat mixte du Conservatoire de Musique du Pays d'Arles, et tout document se rapportant à cette convention.

X - Convention de mise à disposition du site de la carrière des Bruns au Festival d'Avignon pour l'organisation de spectacles en plein air :

Rapporteur : Mme Valérie BURAVAND

Mme BURAVAND expose au conseil municipal que l'Association de Gestion du Festival d'Avignon a sollicité la commune pour organiser en 2025 des spectacles au mois de juillet sur le site de la carrière de Boulbon, dans le cadre de la 79^e édition du Festival d'AVIGNON.

Il convient donc d'établir une convention avec cette Association et l'ONF pour la mise à disposition du site de la carrière des Bruns,

La présente convention a pour objet :

- De déterminer les conditions dans lesquelles le FESTIVAL D'AVIGNON est autorisé par la COMMUNE à aménager en forêt communale de Boulbon, site «de la Carrière des Bruns », une zone propice au déroulement de représentations théâtrales en plein air dont le FESTIVAL D'AVIGNON reste l'unique organisateur et le seul responsable ;

- De fixer les conditions d'entretien du site, notamment en matière de sécurité ;

- De régler le régime des responsabilités, en cas de sinistre éventuel ;

- De fixer les conditions de remise en état des lieux.

Il est à signaler que le site de la carrière de Boulbon fait partie de la forêt communale de Boulbon et que depuis le 31 juillet 2008, la forêt relève du Régime Forestier, dont l'Office National des Forêts est garant de la mise en œuvre. Cette convention fera donc aussi l'objet d'un visa de l'ONF.

Il est ensuite proposé au conseil la convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir ouï l'exposé de Mme BURAVAND
Après avoir pris connaissance de la convention,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

FIXE à 15 € (quinze euros) le montant de cette mise à disposition pour la période du 15 mai 2025 au 03 août 2025 inclus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention jointe en annexe, avec l'Association de Gestion du Festival d'Avignon, pour la mise à disposition de la carrière des Bruns, ainsi que tout document se rapportant à cette convention.

XI - Garderie municipale 2025 :

Rapporteur : Mme Alexandra SOLINAS

Il est proposé à l'Assemblée l'ouverture de la Garderie Municipale pendant une partie des vacances scolaires, du 7 juillet au 25 juillet 2025 inclus, de 7h45 à 18h00 (fermée les 9, 14, et 23 juillet).

Cette garderie sera ouverte aux enfants scolarisés ou résidant à BOULBON, nés entre 2015 et 2021, afin d'aider les familles durant les vacances d'été.

Les inscriptions auront lieu en Mairie aux jours et heures d'ouverture du 28 avril au 23 mai 2025 inclus. Toute inscription hors délai ne pourra être prise pour des raisons d'organisation des services.

Mme SOLINAS propose également de maintenir le tarif unique à 2€/jour et par enfant. L'inscription sera effective dès réception du paiement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir ouï l'exposé de Mme SOLINAS
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DIT que cette garderie fonctionnera à l'Ecole Maternelle des Tilleuls aux dates et heures sus-indiquées tous les jours sauf samedis, dimanches, jours fériés ainsi que les mercredis 9 et 23 juillet 2025.

DIT que les inscriptions seront reçues en Mairie, aux jours et heures d'ouverture durant la période énoncée soit du 28 avril au 23 mai 2025.

DIT que les jours de présence des enfants seront déterminés au moment de l'inscription.

DIT qu'un tarif unique de 2€/jour et par enfant sera appliqué.

DIT que le paiement se fera à l'inscription.

DIT qu'un service de cantine fonctionnera au prix de 3,90 Euros le repas.

XII - Demande de subvention 2025 au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre des travaux de proximité pour la végétalisation des arènes et renaturation du Chemin de la Longue Vue, Avenue Charles de Gaulle :

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de demander une subvention au titre des travaux de proximité pour la végétalisation des arènes et renaturation du Chemin de la Longue Vue, Avenue Charles de Gaulle, Exercice 2025.

Il propose de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour la réalisation de ces travaux, le montant global s'élevant à 85 000 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir ouï l'exposé de M. le Maire
Considérant la nécessité de réaliser ces travaux
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

SOLLICITE du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône l'octroi d'une subvention de 70 %, au titre des travaux de proximité pour la végétalisation des arènes et renaturation du chemin de la longue vue, Avenue Charles de Gaulle, soit un montant de 59 500 € HT,

SOUHAITE réaliser ces travaux au 1^{er} semestre 2025,

ARRETE comme suit le plan de financement de l'opération :

- Montant des travaux : 85 000 €
- Subvention du Conseil Départ. des B.d.R. : 59 500 €
- Autofinancement communal, le reste, soit : 25 500 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de ces travaux et de cette aide.

XIII - Demande de subvention 2025 au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre des travaux de proximité pour la réalisation des travaux de rénovation de l'église St Joseph dont mise en accessibilité PMR :

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de demander une subvention au titre des travaux de proximité pour la réalisation des travaux de rénovation de l'église St Joseph dont mise en accessibilité PMR. Exercice 2025.

Il propose de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour la réalisation de ces travaux, le montant global s'élevant à 85 000 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir ouï l'exposé de M. le Maire
Considérant la nécessité de réaliser ces travaux
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

SOLLICITE du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône l'octroi d'une subvention de 70 %, au titre des travaux de proximité pour la réalisation des travaux de rénovation de l'église St Joseph dont mise en accessibilité PMR, soit un montant de 59 500 € HT,

SOUHAITE réaliser ces travaux au 1^{er} semestre 2025,

ARRETE comme suit le plan de financement de l'opération :

- Montant des travaux : 85 000 €
- Subvention du Conseil Départ. des B.d.R. : 59 500 €
- Autofinancement communal, le reste, soit : 25 500 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de ces travaux et de cette aide.

XIV - Demande de subvention 2025 au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre des travaux de proximité pour la réalisation des travaux de rénovation et d'amélioration énergétique de la salle Jacques Buravand :

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de demander une subvention au titre des travaux de proximité pour la réalisation des travaux de rénovation et d'amélioration énergétique de la salle Jacques Buravand. Exercice 2025.

Il propose de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour la réalisation de ces travaux, le montant global s'élevant à 85 000 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir ouï l'exposé de M. le Maire
Considérant la nécessité de réaliser ces travaux
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

SOLLICITE du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône l'octroi d'une subvention de 70 %, au titre des travaux de proximité pour la réalisation des travaux de rénovation et d'amélioration énergétique de la salle Jacques Buravand, soit un montant de 59 500 € HT,

SOUHAITE réaliser ces travaux au 1^{er} semestre 2025,

ARRETE comme suit le plan de financement de l'opération :

- Montant des travaux : 85 000 €
- Subvention du Conseil Départ. des B.d.R. : 59 500 €
- Autofinancement communal, le reste, soit : 25 500 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de ces travaux et de cette aide.

XV - Demande de subvention 2025 au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre des travaux de proximité pour la réalisation des travaux de rénovation et d'amélioration énergétique de la salle du Foyer de la Montagnette :

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de demander une subvention au titre des travaux de proximité pour la réalisation des travaux de rénovation et d'amélioration énergétique de la salle du Foyer de la Montagnette. Exercice 2025.

Il propose de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour la réalisation de ces travaux, le montant global s'élevant à 85 000 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir ouï l'exposé de M. le Maire
Considérant la nécessité de réaliser ces travaux
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

SOLLICITE du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône l'octroi d'une subvention de 70 %, au titre des travaux de proximité pour la réalisation des travaux de rénovation et d'amélioration énergétique de la salle du Foyer de la Montagnette, soit un montant de 59 500 € HT,

SOUHAITE réaliser ces travaux au 1^{er} semestre 2025,

ARRETE comme suit le plan de financement de l'opération :

- Montant des travaux : 85 000 €
- Subvention du Conseil Départ. des B.d.R. : 59 500 €
- Autofinancement communal, le reste, soit : 25 500 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de ces travaux et de cette aide.

XVI - Demande de subvention 2025 au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre des travaux de proximité pour la réfection et l'aménagement de divers chemins :

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de demander une subvention au titre des travaux de proximité pour la réfection et l'aménagement de divers chemins. Exercice 2025.

Il propose de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour la réalisation de ces travaux, le montant global s'élevant à 85 000 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir ouï l'exposé de M. le Maire
Considérant la nécessité de réaliser ces travaux
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

SOLLICITE du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône l'octroi d'une subvention de 70 %, au titre des travaux de proximité pour la réfection et l'aménagement de divers chemins, soit un montant de 59 500 € HT,

SOUHAITE réaliser ces travaux au 1^{er} semestre 2025,

ARRETE comme suit le plan de financement de l'opération :

- Montant des travaux : 85 000 €
- Subvention du Conseil Départ. des B.d.R. : 59 500 €
- Autofinancement communal, le reste, soit : 25 500 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de ces travaux et de cette aide.

XVII - Demande de subvention 2025 au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux acquisitions foncières et immobilières :

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de demander une subvention au titre au titre de l'aide aux acquisitions foncières et immobilières. Exercice 2025

Il propose de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour la réalisation de ces acquisitions, dont le montant global s'élève à 500 000 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir ouï l'exposé de M. le Maire

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

SOLLICITE du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône l'octroi d'une subvention de 60 %, au titre au titre de l'aide aux acquisitions foncières et immobilières, soit un montant de 300 000 € HT,

SOUHAITE réaliser ces travaux au 1^{er} semestre 2025,

ARRETE comme suit le plan de financement de l'opération :

- Montant des travaux : 500 000 €
- Subvention du Conseil Départ. des B.d.R. : 300 000 €
- Autofinancement communal, le reste, soit : 200 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de ces travaux et de cette aide.

XVIII - Demande de subvention 2025 au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide à l'amélioration des forêts communales et à la défense contre les incendies :

Rapporteur : M. Gilbert BENEDETTI

M. BENEDETTI expose à l'assemblée qu'il convient de demander une subvention au titre au titre de l'aide à l'amélioration des forêts communales et à la défense contre les incendies - Gros travaux de mise en protection de la forêt contre les incendies. Exercice 2025

Il propose de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour la réalisation de ces actions, dont le montant global s'élève à 30 000 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir ouï l'exposé de M. BENEDETTI

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

SOLLICITE du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône l'octroi d'une subvention de 60 %, au titre de l'aide à l'amélioration des forêts communales et à la défense contre les incendies, soit un montant de 12 500 € HT,

SOUHAITE réaliser ces travaux au 1^{er} semestre 2025,

ARRETE comme suit le plan de financement de l'opération :

- Montant des travaux : 30 000 €
- Subvention du Conseil Départ. des B.d.R. : 18 000 €
- Autofinancement communal, le reste, soit : 12 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de ces travaux et de cette aide.

XIX - Demande d'aide financière au conseil départemental des Bouches-du-Rhône au titre d'un contrat départemental de transition écologique – période 2023/2025 – tranche 2025 :

Rapporteur : M. le Maire

DELIBERATION AJOURNÉE

Monsieur le Maire explique que le projet de délibération doit être ajourné et reporté à une séance ultérieure. Le conseil départemental des Bouches-du-Rhône a informé la commune que certains ajustements pouvant être à prévoir ultérieurement, une délibération trop précoce n'était pas souhaitable.

Monsieur le Maire retire de l'ordre du jour la question et la renvoie à une séance ultérieure du conseil municipal.

XX - Acquisition de parcelles lieu-dit « Saint Julien » et lieu-dit « les Abrigans » :

Rapporteur : M. Jany FROISSART

M. FROISSART expose au Conseil Municipal :

La commune reçoit une demande d'achat des parcelles appartenant à « Famille ZANETTA Léone »,

Les parcelles proposées à la vente par FAMILLE ZANETTA Léone sont situées :

- au lieu-dit « Saint Julien », Section B 63 pour une superficie de 640 m². Elle est actuellement en « Landes »
- au lieu-dit « les Abrigans », Section A 1113 pour une superficie de 350 m². Elle est actuellement en « Landes »

M. FROISSART présente les emprises et caractéristiques des parcelles à acheter : la parcelle B 63 est située à proximité de la Chapelle St Julien, touchant les parcelles B 61 et B 60, que la commune a acquis au CCAS de Noves. La parcelle A 1113 touche la parcelle A 448 qui est communale.

Il présente le plan des parcelles à acheter. Après accord de la commission d'urbanisme du 01 juillet 2024, le prix de vente est estimé à 500 € pour les deux parcelles.

Enfin conformément à l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. FROISSART propose au Conseil Municipal que Madame Renée AMY, première adjointe, représente la commune de Boulbon dans l'acte administratif à intervenir.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir ouï l'exposé de M. FROISSART
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE la vente entre la Commune et FAMILLE ZANETTA Léone, des parcelles situées au lieu-dit « Saint Julien », cadastrée section Section B 63 pour une superficie de 640 m² et au lieu-dit « les Abrigans », cadastrée section A 1113, pour une superficie de 350 m².

ACCEPTE que l'acquisition soit régularisée par la rédaction d'un acte établi en la forme administrative,

AUTORISE Mme Renée AMY, première adjointe, à représenter la Commune lors de la signature de l'acte administratif à intervenir, conformément à l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

XXI - Renouvellement de l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine :

Rapporteur : M. Gilbert BENEDETTI

Monsieur BENEDETTI présente un courrier de la fondation du patrimoine, délégation des Bouches-du-Rhône proposant le renouvellement de l'adhésion de la Commune à celle-ci.

La fondation du patrimoine, reconnue d'utilité publique et acteur de référence dans ce domaine, fait bénéficier de son expertise et de ses moyens d'intervention les collectivités publiques, les associations et les particuliers possédant un patrimoine architectural de caractère.

Afin de soutenir cette fondation,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir ouï l'exposé de M. BENEDETTI

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ACCEPTE le renouvellement de l'adhésion à la fondation du patrimoine au titre de l'année 2025 au prix de 200 euros.

XXII - QUESTIONS DIVERSES :

Madame AMY demande le piégeage des chenilles processionnelles dans le parc place Gilles LEONTIN.

Monsieur CATILLON interpelle sur le piégeage des frelons asiatiques, qui ne correspond pas à la réalité.

Monsieur FROISSART fait un point sur le plan de circulation mis en œuvre depuis novembre, les retours étant très positifs.

Monsieur le Maire informe que la bibliothèque sera désormais fermée le dernier samedi de chaque mois, permettant ainsi à l'employée en charge de bénéficier d'un samedi entier par mois.

Il informe également du prêt de la salle Jacques BURAVAND au rassemblement des anciens sapeurs pompiers volontaires du groupement Nord, suite à la demande du commandant P.PLAN, Commandant du centre d'incendie et de secours de la Montagnette.

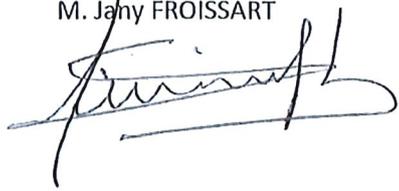
Il explique que le département organise une opération de mise à l'honneur du bénévolat dans les Bouches du Rhône.

Il s'agit donc de réfléchir à nommer 3 personnes qui doivent être encore en activité actuellement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h45

Vu, le secrétaire de séance

M. Jany FROISSART



Le Maire :

Jérémie BECCIU

